

BULLETIN D'INSCRIPTION MERCREDIS AÉRÉS

février à juin 2012

Pour les enfants nés entre le 31.08.2000 et le 31.08.2007

- * Les enfants carougeois sont prioritaires.
- * Les enfants dont les parents travaillent à Carouge sont directement inscrits sur liste d'attente prioritaire. Ensuite, sont inscrits les enfants dont les parents n'habitent pas et ne travaillent pas à Carouge.
- * Rappel : Toute inscription à une date est facturée, même si l'enfant ne vient pas (sauf avec un certificat médical), les inscriptions sont enregistrées jusqu'en juin 2012.
- * La fiche d'inscription sera enregistrée lorsqu'elle sera reçue à la Maison de Quartier. En cas d'impossibilité d'inscription, la MQC prendra contact avec vous.

VOTRE ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

NPA : Ville :

Lieu de scolarisation : Degré :

Lieu et adresse professionnelle des parents s'ils ne sont pas domiciliés sur la commune de Carouge :

J'INSCRIS MON ENFANT POUR (cocher ce qui convient):

◆ = inscription à la journée uniquement

toute la journée matin repas après-midi

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> mercredi 22 fév. | <input type="checkbox"/> mercredi 28 mars | <input type="checkbox"/> mercredi 9 mai | <input type="checkbox"/> ◆ mercredi 13 juin |
| <input type="checkbox"/> mercredi 29 fév. | <input type="checkbox"/> mercredi 4 avril | <input type="checkbox"/> mercredi 16 mai | <input type="checkbox"/> mercredi 20 juin |
| <input type="checkbox"/> mercredi 7 mars | <input type="checkbox"/> mercredi 18 avril | <input type="checkbox"/> mercredi 23 mai | <input type="checkbox"/> mercredi 27 juin |
| <input type="checkbox"/> mercredi 14 mars | <input type="checkbox"/> mercredi 25 avril | <input type="checkbox"/> mercredi 30 mai | |
| <input type="checkbox"/> mercredi 21 mars | <input type="checkbox"/> mercredi 2 mai | <input type="checkbox"/> mercredi 6 juin | |

PRIX :

CHF 17.- pour la journée

CHF 13.- pour la demi-journée **avec** repas

CHF 10.- pour la demi-journée **sans** repas

Date : _____ Signature du représentant légal : _____

qui atteste par sa signature avoir pris bonne connaissance des "règles importantes" qui lui sont remises et en accepte les conditions.

Le répondant légal a rempli et nous a retourné :

- la fiche sanitaire de l'enfant
- l'autorisation pour les documents photo-vidéo



A retourner à la Maison de Quartier de Carouge, rue de la Tambourine 3, 1227 Carouge
Tél. 022.308.88.50, Fax. 022.308.88.51

VOIR AU VERSO

AUTORISATION POUR DOCUMENTS PHOTO-VIDEO

Nom et Prénom de l'enfant :

Dans le cadre de nos activités, la réalisation de documents photos et/ou vidéo est pratique courante (jeux, sorties, anniversaires, fêtes, spectacles, etc.).

A tout moment, les parents sont en droit de voir les documents concernant leur enfant.

Ces documents peuvent être utilisés par la MQC (affichage de panneaux photos, bulletin d'infos, site internet de la MQC ou journaux de la commune).

Nous vous remercions donc de bien vouloir signer l'autorisation ci-dessous.

J'ai pris connaissance des modalités concernant les documents photos et/ou vidéo.
J'autorise la Maison de Quartier de Carouge à réaliser et à utiliser ces documents
comme indiqué ci-dessus.

Date :

Signature du représentant légal :

.....

.....

DOCUMENT A CONSERVER ET A LIRE ATTENTIVEMENT !

REGLES IMPORTANTES DES MERCREDIS AERES **Février à juin 2012**

1) Accueil de votre enfant durant les mercredis :

C'est avec grand plaisir que l'équipe d'animation des mercredis aérés va accueillir votre (vos) enfant(s) durant ces mercredis. Nous tenons à vous rappeler les horaires d'accueil des enfants comme suit :

- **l'accueil du matin** : entre 08h00 et 08h45 au plus tard
- **l'accueil du midi (repas)**: entre 11h30 et 12h00 au plus tard
- **l'accueil de l'après-midi** : entre 13h00 et 13h30 au plus tard
- **l'accueil du soir** : entre 17h00 et 17h45 au plus tard

2) Activités :

Bricolages, jeux, lecture, peinture, spectacles, cuisine, sport, sorties diverses etc.

3) Conditions d'inscription :

- a) L'inscription doit être complète et remplie lisiblement. Les inscriptions sont enregistrées jusqu'en juin 2012. Le présent document ne doit pas nous être remis, il est à conserver par vous-même.
- b) Une facture vous sera envoyée à la fin de chaque mois et devra être payée dans les 30 jours.
- c) **Toute absence non excusée sera facturée. Les annulations doivent se faire au plus tard une semaine avant la date prévue (sauf en cas de force majeure et/ou sur présentation d'un certificat médical).**
- d) Payer ne dispense pas de s'excuser : vous pouvez nous joindre dès 8h au **022.308.88.50** et nous nous ferons un plaisir de vous répondre. C'est pourquoi, le comité de gestion de la MQC et l'équipe d'animation ont pris la décision suivante :
➔ **après deux semaines d'absence non excusée de votre enfant, nous considérerons que vous n'avez pas besoin de nos services et votre enfant sera automatiquement exclu de notre accueil du mercredi.**

4) Mercredis en attente :

- a) Si une place se libère, nous vous avertirons en temps utile. Vous pouvez également vous renseigner auprès de notre secrétariat, tous les jours de **8h à 12h et de 13h30 à 18h** au tél. n° **022.308.88.50**.
- b) Dans la mesure de nos possibilités, nous vous proposons volontiers un dépannage de dernière minute. Pour cela, vous pouvez téléphoner le mardi de **14h à 18h** au **022.308.88.50**.

5) Matériel :

- a) Les téléphones portables ne sont pas autorisés lors des accueils des mercredis !

VOIR AU VERSO !

6) Consignes aux parents

Les parents sont priés de rappeler à leur enfant qu'il doit respecter les consignes données par les responsables de l'encadrement. En cas de désobéissance, la responsabilité des parents et celle de leur enfant pourra être engagée.

En cas d'urgence, le responsable légal autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de l'enfant, y compris celles préconisées par un médecin.

Le responsable légal s'acquittera des frais occasionnés pour les soins donnés à son enfant, y compris les frais de transport. Il déclare que son enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse et à l'étranger.

Pour l'équipe d'animation,
Gauthier Lewerer & Aurélia Collet